

17
CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

sur les assurances mutuelles
~~~~~

Fch

ST. PLACIDE, LE 13 JUILLET, 1853.

MONSIEUR,

Un Bill vient d'être passé, dans la dernière Session du Parlement, qui permet l'incorporation des Fabriques, pour Assurance Mutuelle, dans les Diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe. Comme elles auront le droit de faire tous les réglemens qu'elles voudront, et que pour en venir là, il faut absolument une Commission spéciale, voici comment, à mon avis, il faudrait procéder.

Chaque Paroisse, dans une assemblée régulière, devrait nommer un Procureur, pour assister à une assemblée, que je convoque pour cela au Collège de Montréal; et qui s'y tiendra le 2 de Septembre prochain, à 9 heures du matin. Ce Procureur devrait être le Curé; et comme il y aura des dépenses à faire pour impressions et autres choses, chaque Fabrique devra fournir un louis, pour les couvrir; et le Procureur en sera porteur.

Vous comprenez si bien les avantages de cette Institution que je m'abstiens de vous rien dire là-dessus. Je crois devoir toutefois conseiller à chaque Archevêque de s'entendre, pour agir uniformément. Le *Journal de Québec* et autres vous donneront copie de ce Bill. Je pense qu'il serait bon que l'on dressât d'avance quelque projet de Réglemens dont la Commission, qui sera nommée en ville, ne manquera pas de profiter.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

(Vraie Copie).

*Chan. Secrétaire.*